

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE KARTHAGO AIRLINES

Par décision n° 9 du 4 juin 2008, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société KARTHAGO AIRLINES.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société KARTHAGO AIRLINES et des intermédiaires en bourse que Mr Belhassen Trabelsi agissant de concert avec des personnes physiques et morales, détenant ensemble 97,62% du capital de la société KARTHAGO AIRLINES, lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la société KARTHAGO AIRLINES et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

### I - INFORMATIONS GENERALES :

#### 1. Présentation de la société :

- **Date de constitution** : 22 août 2001.
- **Objet social** : la société a pour objet principal
  - Le transport aérien ;
  - La représentation des compagnies aériennes, le transport de frets, le courtage aérien, l'assistance aux aéroports.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 10 000 000 actions ordinaires de nominal 1 dinar chacune.

#### 2. Structure du capital de la société KARTHAGO AIRLINES au 27 mai 2008 :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS & NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DU CAPITAL ET DE DROITS DE VOTE
Groupe Initiateur	9 761 963	97,62%
Mr Belhassen Trabelsi	3 460 003	34,60%
Mr Adel Boussarssar	400 000	4,00%
Mr Mehdi Gharbi	232 526	2,33%
Société de Développement Saharien	200 000	2,00%
Société UPCAR	50 000	0,50%
Société ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE	50 000	0,50%
Société CORPORATION and INVESTMENT	1 533 699	15,34%
DUBAI INVESTMENT GROUP	3 393 662	33,94%
DIG CAPITA LLC	442 073	4,42%
Autres actionnaires	238 037	2,38%
TOTAL	10 000 000	100,00%

### II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

#### 1. Présentation de l'initiateur :

Il s'agit de Mr Belhassen Trabelsi agissant de concert avec des personnes physiques et morales, et détenant ensemble 9 761 963 actions sur les 10 000 000 actions composant le capital social de la société KARTHAGO AIRLINES (soit 97,62% des actions et des droits de vote).

#### 2. Motifs et intentions de l'initiateur :

L'initiateur se propose de retirer les titres de la société KARTHAGO AIRLINES de la cote de la bourse afin de préparer sa fusion avec la compagnie NOUVELAIR.

**3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :**

MAC SA, intermédiaire en bourse, sis au Green Center Bloc C 2ème étage Rue du lac Constance, est chargé de la réalisation de l'opération.

**4. Nombre de titres visés par l'offre :**

238 037\* actions représentant 2,38%% des actions de la société KARTHAGO AIRLINES.

**5. Prix de l'offre :**

9,200 dinars l'action de nominal 1dinar.

**6. Période de validité de l'offre :**

L'OPR est ouverte du lundi 9 juin 2008 au vendredi 20 juin 2008 inclus.

**7. Engagement de l'initiateur de l'offre :**

Le Groupe initiateur s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société KARTHAGO AIRLINES qui seront offerts sur le marché.

**8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :**

MAC SA, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

**9. Transmission des ordres :**

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

**10. Résultat de l'Offre :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'OPR fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des titres de capital de la société KARTHAGO AIRLINES sera prononcée. Toutefois, si le nombre des actionnaires de ladite société demeure supérieur à 100, cette dernière ne sera pas déclassée de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne et ce, en vertu de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Pour plus d'information, un Avis d'ouverture de la présente Offre Publique de Retrait est publié au Bulletin du CMF du mercredi 04 juin 2008.

-----  
\* Droits aux dividendes relatifs à l'exercice 2007 attachés.